

Termes des Références de la Rencontre de mobilisation de la société civile autour de la publication des contrats miniers notamment le contrat de cession de la Mine de Yatela au Mali

1. Introduction :

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez a été créée le 30 avril 2008 et agréée sous le récépissé N° 349 / G-DG du 08 Mai 2009.

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez s'appuie fondamentalement sur les principes de solidarité, de transparence, de responsabilité et de partenariat pour un développement socioéconomique durable. Elle prône :

- La transparence dans toute la chaîne des activités en rapport avec les industries extractives au Mali en général et dans les zones minières en particulier ;
- Stimuler et participer au débat public et la communication entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur la question des industries extractives au Mali pour promouvoir la bonne gouvernance ;
- Influencer en faveur des peuples les politiques et les lois nationales élaborées et mises en œuvres par le gouvernement malien concernant les industries extractives, les conventions d'exploration, d'exploitation, et de commercialisation signées avec toutes entreprises impliquées pour assurer un développement humain durable ;
- Promouvoir et défendre les droits des populations et travailleurs des régions d'activités des industries minières d'une part et du Mali entier d'autre part ;
- Contribuer à la promotion d'une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les partenaires intervenant dans la transparence et la gouvernance ;
- Accroître la participation et la prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants dans les zones minières ;
- Lutter contre corruption et la mal gouvernance sous toutes ces formes.

2. Contexte :

Sans être un Eldorado, le Mali a toujours été perçu comme un pays à potentiel minier important, en témoigne une activité minière artisanale multiséculaire encore intense de nos jours. Depuis les temps immémoriaux, de grandes quantités d'or étaient extraites du Bourré et du Bambouk faisant la fierté des anciens empires du Mali.

A côté de cet orpaillage multiséculaire, l'exploitation industrielle de l'or a fait son apparition au Mali en 1984 avec l'ouverture de la première unité de production industrielle à Kalana exploitée par la SOGEMORK. Le Mali, actuellement compte 11 mines d'or industrielles en activité. Cette industrialisation à outrance a amené le gouvernement de la République du Mali a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le **02 août 2006** afin de promouvoir une meilleure gouvernance du secteur extractif et faire de ce secteur

un levier de croissance durable pour l'économie nationale voire un important facteur de réduction de la pauvreté. L'exigence 2.4 de la norme ITIE 2019 rend obligatoire la publication des contrats miniers, pétroliers et gaziers à partir du 1^{er} janvier 2021.

Si l'adhésion à l'ITIE a été un signal fort de l'engagement des plus hautes autorités du pays dans le cadre de la transparence sur la répartition des revenus provenant des industries extractives. Mais force est de reconnaître que la mise en œuvre correcte de l'initiative au Mali en 2021 demeure encore un sujet à discussion.

Pour preuve, sur rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des ministres ordinaires du 23 octobre 2019 a adopté le projet de "texte relatif à l'approbation du contrat de cession des actions de la société d'exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA et sa transformation en Société d'État". Selon le même communiqué, Sadiola Exploration Limited (SADEX) qui est la filiale Anglogold Ashanti et de IAMGOLD passe les 80 % de capital social qu'il détenait à l'État malien qui ne possédait que 20%. Suite à cela et comme prévu dans le contrat de cession, le Gouvernement malien a décidé de la création d'une société d'État qui sera nommée Société d'Exploitation des Mines d'or de YATELA-SA. La procédure de cette cession entre cette société et le Gouvernement a été déclenchée depuis le 14 février 2019. Son aboutissement avait été subordonné à certaines conditions à savoir: "le respect d'un certain nombre de conditions suspensives, parmi lesquelles l'adoption de deux lois, confirmant le changement de statut de Yatela en entité publique, ainsi que la création d'un organisme public chargé de la réhabilitation des mines et la fermeture". L'adoption de ce projet est alors la preuve qui montre que ces « conditions suspensives » ont été accomplies entre les deux actionnaires.

S'agissant des raisons avancées pour cette cession, on précise que "la société SADEX ait décidé de se retirer pour des raisons techniques et de fermer la mine alors que les réserves ne sont pas totalement épuisées". C'est pour éviter cela et sauvegarder les emplois que la société génère grâce à l'exploitation minière que le Gouvernement malien a conclu ce contrat de cession d'actions avec la société SADEX et la société YATELA-SA.

La Coalition PCQVP-Mali, Consciente de ses responsabilités sur la transparence et la bonne gouvernance du secteur minier a à travers deux articles de presse publiés dans le journal « LES ECHOS » N° 5320 du 17 décembre 2019 et N°5339 du 05 février 2020 exprimé des inquiétudes face à cette session. A cette occasion elle a interpellé le gouvernement face à sa responsabilité dans l'information et la communication autour de cette cession qui soulève beaucoup de problématique et d'interrogation liée à l'environnement, à la capacité de l'Etat, à la fermeture en cours de cette mine objet de transaction. Mais aucune de ces sollicitations n'ont reçu d'échos favorable.

PCQVP-Mali partie prenante de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali, consciente de ses responsabilités face à de telle interpellation, avec l'appui technique et financier de la **Coalition Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez** a élaboré et met en œuvre le projet : «*Campagne pour la publication du contrat de cession de la mine de Yatela SA au Mali* ».

C'est dans le cadre de cette campagne, que PCQVP-Mali a initié cette activité « **Rencontre d'échange avec le Comité le Pilotage ITIE-Mali sur la nécessité de rendre public les contrats miniers en cours de validité notamment le contrat de cession de la mine de Yatela à l'Etat du Mali** ». Toutes ces activités rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne mondiale pour la transparence des contrats dans les industries pétrolières, gazières et minières : « **Disclose The Deal** » « **Divulguer les Contrats** » de la **Coalition Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez**.

3. OBJECTIFS DE LA MOBILISATION :

3.1 : OBJECTIF GENERAL

Cette rencontre vise à mobiliser la société civile malienne dans toute sa composante pour exiger la divulgation intégrale du contrat de cession de la mine Yatela à l'Etat.

3.2 Objectifs Spécifiques

De façon spécifique, il s'agira :

- De passer en revue le communiqué du conseil des Ministres du 23 octobre 2019 ;
- De partager avec les participants les inquiétudes et interrogations formulées par PCQVP-Mali suite au communiqué ;
- De recueillir les observations des autres prenantes ;
- De formuler des recommandations et définir des pistes d'actions communes pour la suite du plaidoyer.

3.3 Résultats attendus :

Au terme de la rencontre :

- Le communiqué du conseil des Ministres est passé en revue par les participants ;
- Les inquiétudes et les interrogations formulées par PCQVP-Mali sont partagées avec les participants ;
- Les observations des autres parties prenantes sont recueillies ;
- Des pistes d'actions communes sont identifiées et des recommandations sont formulées pour la suite du plaidoyer.

4. Participants :

Cette rencontre va réunir 30 participants appartenant aux :

- **Structures membres PCQVP-Mali :** ASCOMA, FDS, GUAMINA, CAD, AMDH, RJAD, RMJLCP, RDL, CAFO, SECO-ONG, ECHOS, DEMESO, STOP-SAHEL (13).
- **Alliées :** ASFA-21, FOSS, AJVE, FEMIMA, HCC, AMM, ITIE, association diallo, (9).

- **Presse :** Soir de Bamako, Radio Bamakan, L'indépendant, Républicain, La Malien

5. Date et Lieu : 02 juin e 2021, salle de conférence Maison Partenariat Angers
Bamako

6. Durée : 1 jour.

7. Logistique et Personne contact :

Pour toutes questions spécifiques, adressez-vous à :

-M. Nouhoum DIAKITE Coordinateur PCQVP-Mali

Email : pcqvpmali@gmail.com // nouhoumdiakite77@gmail.com ,

Tel : (+223) 70 26 33 63 // 76 13 55 52 // 64 60 05 34 ;

- M. Issaga FOFANA Secrétaire Administratif : issiakafofana@yahoo.fr

Tél : +223 66 78 36 34/ 76 07 73 47.

8. Programme : jour de l'atelier